

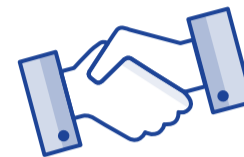
Votre parcours d'achat avec Marignan

1 | Félicitations, Vous venez de signer

- ◆ Vous avez signé le contrat de réservation et **versé un dépôt de garantie**.
- ◆ Vous allez recevoir par courrier recommandé votre **contrat de réservation** signé de Marignan.
- ◆ Ensuite et pendant 10 jours, vous disposez d'un **droit de rétractation**.

2 | Vous cherchez une solution de financement

- ◆ Muni du contrat de réservation, vous contactez votre banque ou un courtier pour monter le **dossier de financement**.
- ◆ Vous comparez les propositions de prêts, retenez la meilleure offre et nous en informez dans un délai de 30 jours.

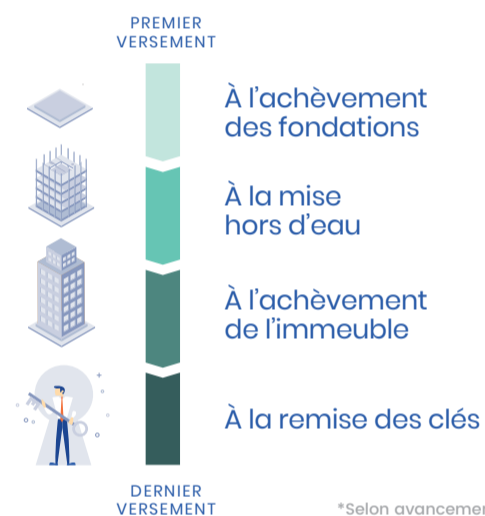


3 | Vous signez l'acte de vente de votre logement

- ◆ Vous avez obtenu votre offre de prêt.
- ◆ Vous êtes invité par le notaire à signer l'**acte authentique** de vente.
- ◆ Vous versez à cette date un **premier Appel de Fonds** correspondant à l'avancement des travaux.



4 | Vos paiements sont échelonnés*



5 | Vous personnalisez votre logement

- ◆ À partir du catalogue d'options reçu, vous pouvez **envisager des modifications** qui seront soumises à validation.
- ◆ Vous êtes invité à **choisir des matériaux** (revêtements de sols, faïence...).



VOUS AUREZ LA POSSIBILITÉ DE VOIR VOTRE FUTUR LOGEMENT 2 FOIS AVANT LA LIVRAISON

Visite de pré-livraison

📅 1 MOIS AVANT LA LIVRAISON

- ◆ Vous découvrez votre logement quasi-terminé.
- ◆ Vous pouvez faire d'éventuelles remarques que nous prendrons en compte avant votre emménagement.
- ◆ Nous fixons ensemble le jour de votre livraison définitive.



Visite cloisons posées

📅 3 À 6 MOIS AVANT LA LIVRAISON

- ◆ Vous découvrez votre futur logement, et visualisez les volumes.
- ◆ Vous pouvez prendre les mesures (avec votre cuisiniste par exemple).

6 | Livraison de votre logement : Vous êtes enfin propriétaire

- ◆ Les clés vous sont remises ainsi qu'un **livret d'accueil**.
- ◆ Vous réglez le solde du prix de votre logement et **signez le Procès Verbal** de livraison avec vos éventuelles réserves.



7 | La vie de copropriétaire

- ◆ Vous êtes convoqué à la 1^{ère} assemblée générale de votre copropriété.
- ◆ Vous allez **désigner le syndic définitif**, responsable de la gestion de votre immeuble.
- ◆ Vous **votez le budget annuel d'entretien** et de fonctionnement de la copropriété.